

SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Cfdt

PLUS LOIN AVEC LE SCSI !

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

OCTOBRE 2015

LE SCSI sensibilise depuis longtemps les pouvoirs publics par tous moyens, à la crise profonde du judiciaire...

Aujourd'hui quelques réformes viennent d'être annoncées par Manuel VALLS. Elles vont dans le bon sens mais il faut aller plus loin et notamment changer le LRPPN.

Le SCSI sera donc très attentif à la mise en oeuvre de ces mesures notamment sur la transaction pénale . Elle ne doit en aucun cas être une charge supplémentaire pour les enquêteurs. Le SCSI demande une expérimentation locale avant la généralisation de la mesure .

IL Y A UN AN, LE 26 SEPTEMBRE 2014, LE SCSI ÉTAIT DÉJÀ DANS L'ACTION , AVEC L'USM, DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE DE PARIS !



En France aujourd'hui, à dix mille lieues des héros des séries télévisées, les policiers des services judiciaires sont en deuil. Année après année, réforme après réforme, ils sont noyés sous les contraintes, la paperasse, les transferts de charges constantes du ministère de la justice (convocations, gestion des scellés, justice de proximité...). Ils se sont transformés en scribes juridiques, coincés derrière leur clavier et écran, utilisant un logiciel suranné, cantonnés à des tâches administratives et harcelés par les demandes statistiques.

Ainsi, plus personne ne veut exercer dans cette filière autrefois prestigieuse mais aujourd'hui exsangue...

Le premier octobre, c'est au tour de la loi dite de "réforme pénale" d'entrer en vigueur. A quelques jours de sa mise en application, comme d'habitude, rien n'est prêt... Cette nouvelle loi, notamment avec ses deux changements majeurs, la contrainte pénale et la transaction pénale, va imposer de facto toujours plus de charges aux policiers sans prévoir aucune des simplifications de forme nécessaires en contrepartie. La police judiciaire avait pour objectif de « constater les infractions, d'en rechercher les auteurs et de rassembler les preuves ». Par une dérive dangereuse, va-t-elle se transformer en service de probation et les policiers en agents d'exécution des peines ?

Policiers, citoyens, avec le SCSI-CFDT, dites tous ensemble :

- STOP au transfert des charges du ministère de la justice vers celui de l'intérieur !**
- STOP à l'inflation législative et son cortège de règlements et d'instructions qui paralysent l'action des services d'enquêtes !**
- OUI au report de l'application de la loi sur la « réforme pénale » tant que des personnels de la justice n'auront pas été recrutés et formés !**
- OUI à un choc de simplification procédurale permettant aux policiers de lutter efficacement contre les délinquants sans crouler sous les charges administratives !**
- OUI à un plan Marshall de sauvetage de la mission de police judiciaire !**

SCSI
Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Cfdt: INTÉRIEUR

Le SCSI-CFDT, toujours en première ligne dans ce combat, mettra tout en oeuvre pour que ces premières annonces se traduisent concrètement et rapidement pour les enquêteurs et que l'on s'oriente enfin vers un véritable choc de simplification.